BROCANTE VAL ET CHÂTILLON dimanche 10 juillet 2022 de 8h à 18h

Règlement

- Le présent règlement est applicable dans le parc de la commune de Val et Châtillon
- Les particuliers ne peuvent pas participer à la brocante plus de 2 fois par an.
- La brocante est ouverte à tous, à condition de renvoyer complétée l'inscription accompagnée du règlement à l'adresse: M. DUMAND Jean-Marie 7 rue de la 2e DB 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE.
- La vente de boisson et de petite restauration est strictement réservée à la Maison pour Tous.
- Les particuliers ne peuvent proposer à la vente :
 - Ni animaux vivants, ni sur affiches.
 - Ni objets achetés ou fabriqués pour l'occasion.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'installation s'effectue à partir de 7h. Les stands non occupés à 9 heures pourront être redistribués à d'autres exposants. Un n° d'emplacement vous sera remis le jour même.
- La Maison pour Tous décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition.
- Le rangement des stands devra s'effectuer entre 17h et 18h. L'exposant s'engage à ne rien laisser sur l'espace public. En cas de non respect de cette règle, l'association se réserve le droit de refuser une prochaine inscription à un exposant n'ayant pas respecté ce règlement.
- En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. Même en cas de pluie, intempérie ou de force majeure.
- Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives de l'Association Maison pour Tous et qui aurait une attitude désinvolte ou un comportement outrancier, sera immédiatement interdit de brocante et ceci à titre définitif.

Ce sont des bénévoles de la Maison pour Tous organisatrice qui vous accueillent sur cette journée, aussi nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard.

MAISON POUR TOUS DE VAL ET CHÂTILLON ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE se déroulant le Dimanche 10 juillet à Val et Châtillon

A compléter et à retourner avant le 5 juillet

<u>Personne physiq</u>	<u>que</u>		
	Nom :		
Né(e) le	à Département :	Ville:	
Adresse:			
CP	. Ville		
Tél	Émail :		
pièce d'identité)	èce d'identité N° pa		(joindre la copie recto-verso de la
0	Voiture		
O	voiture remorque / camion		
N° immatriculation	ion de mon véhicule :		
<u>PARTICULIER</u>	<u>L</u>		
Déclare sur l'ho	onneur:		
1	s être commerçant (e)		
de non-pa	ndre que des objets personnels et articipation à 2 autres manifestat lu Code pénal)		.0-2 du Code de commerce) e au cours de l'année civile. (Article
PROFESSIONN Déclare sur l'ho			
 Être soum 	nis au régime de l'article L310-2	du code du commer	ce.
 Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal) 			
	a société		
n° de SIR	RET		(joindre la copie du n° de RC)
	m (5 mètres minimum) x ment de € pour l'emp		
0	Chèque (à l'ordre de la Maison j	pour Tous de Val et (Châtillon)
0	Numéraires		
Fait à	le		

Signature